

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-18

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. MANINI

OBJET

ADHESION A
L'ASSOCIATION
" SOCIETE FRANCAISE
DES ROSES "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M.H. ROUCHON

La Ville a créé en 2011 la roseraie botanique de Saint-Clair qui présente une centaine de formes sauvages de roses, sur les 130 espèces existantes dans le monde, soit une très belle représentation de la biodiversité naturelle exprimée dans tout l'Hémisphère Nord.

Pour cette création, elle a été accompagnée sur le plan technique par l'association « Société Française des Roses». Cette association a pour mission de promouvoir la rose et la connaissance du rosier auprès des professionnels ou du grand public. Elle a été co-organisatrice de la convention mondiale des roses en 2015.

Soucieuse de préserver son cadre de vie reconnu par l'obtention de la quatrième fleur, la Ville souhaite continuer à bénéficier de connaissances et de références techniques. Dans ce cadre, il est proposé que la Ville adhère à l'association «Société Française des Roses». Le coût de l'adhésion est de 40 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

l'adhésion de la Ville à l'association « Société Française des Roses »,

- DIT

que la dépense correspondante sera imputée sur le compte, Nature 6281, Fonction 823.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET